

Paray



Vieille  
Poste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 091-219104791-20230220-DEC\_2023\_026-AU



# DÉCISION DU MAIRE

## Développement Artistique et Culturel

AVA

Décision n° DEC\_2023\_026

### Objet : Contrat du spectacle "Sea Girls, Anthologique ou presque"

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

## DÉCIDE

**Article 1 :** Un contrat est signé avec Les Sea Girls – 17 rue Jean & Marie Moinon – 75010 PARIS, pour une représentation du spectacle « Les Sea Girls, Anthologique ou presque » le samedi 11 mars 2023 à 20h30 à l'Avant-Scène.

**Article 2 :** La prestation totale est fixée à 5 644,55 € TTC (cinq mille six cent quarante-quatre euros et cinquante-cinq centimes) comprenant :

- 4 747,50 € TTC de cachet (quatre mille sept cent quarante-sept euros et cinquante centimes),
- 580,25 € TTC de frais de déplacement (cinq cent quatre-vingt euros et vingt-cinq centimes),
- 278 € TTC de frais d'hébergement (deux cent soixante-dix-huit euros),
- 38,80 € TTC de repas (trente-huit euros et quatre-vingt centimes).

**Article 3 :** Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget primitif 2023.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le



ID : 091-219104791-20230220-DEC\_2023\_026-AU